

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 1 du 3 JANVIER 1961.

portant nomination d'un Administrateur
titulaire de la B.C.E.A.O.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey ;

VU l'Ordonnance N°59-49I du Président de la République
française, Président de la Communauté, relative au
régime de l'émission dans les Etats de l'Afrique de
l'Ouest;

VU le décret N°323/PCM/Cab du 10 Novembre 1960 portant
nomination des administrateurs de la B.C.E.A.O.

DECRETE :

Article 1er - M. Paul DARBOUX, Ministre du Commerce, de
l'Economie et du Tourisme, est nommé Administrateur
titulaire pour représenter la République du Dahomey au
Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats
de l'Afrique de l'Ouest, en remplacement de M. Sourou-
Migan APITHY

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié
au Journal Officiel de la République du Dahomey et
communiqué partout où besoin sera.


H. MAGA.